

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 3 mai 2010 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauregard
Les conseillers : M. Marc Bachand
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Le rapport financier en date du 31 décembre 2010 a été déposé.

69-05-2010

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption des procès-verbaux des sessions du 6 et de 26 avril 2010;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
 - 6.1. Nettoyage de la branche 69 de la rivière Castagne - Estimé des coûts;
 - 6.2. Autorisation de différents travaux à effectuer sur le réseau routier;

- 6.3. Nettoyage des fossés dans le Quartier-Auger et le rang Charlebois;
- 7. Droits sur les carrières et sablières – Versement pour 2009;
- 8. Confirmation de la réception de la subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- 9. Réfection de la chaussée sur la route 139 et la route 241 – Suivi de notre demande de raccordement de nos routes;
- 10. Projet de réfection du 8^{ème} Rang;
 - 10.1. Nomination des membres du comité de sélection relatif aux appels d'offres pour les services professionnels pour le projet de réfection du 8^{ème} Rang;
 - 10.2. Adoption du règlement d'emprunt pour le projet de réfection du 8^{ème} Rang;
- 11. Travaux de pavage du 9^{ème} Rang – Offre de service de Consumaj;
- 12. Appui au conseil d'établissement de l'École St-Jean-Baptiste de Roxton Falls pour l'achat de nouveaux modules de jeux pour le parc école;
- 13. Politique familiale municipale;
- 14. Demande d'appui financier du Défi cycliste Daigneault-Gauthier;
- 15. La Voix de l'Est « Édition spéciale MRC d'Acton » - Possibilité de réserver un espace publicitaire;
- 16. Tournois de golf;
 - 16.1. Tournoi de golf pro-jeunesse « Pro-jeunesse Étienne-Alexis Boucher(25 août);
 - 16.2. Classique de golf Contact-On du CLD de la région d'Acton (18 juin);
 - 16.3. Tournoi de golf des services des incendies de l'est de la Montérégie (13 juin);
- 17. Présentation du projet « Amélioration et finalisation du terrain de soccer au Village de Roxton Falls » au pacte rural;
- 18. Liste des comptes;
- 19. Divers :
 - 19.1. Installation de systèmes de climatisation dans l'hôtel de ville;
 - 19.2. Ventes de garage sans permis
 - 19.3. Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton
 - 19.4. Remboursement du prêt des Loisirs de Roxton Falls (référence résolution : 182-09-2009);
- 20. Rapport des comités;
 - 20.1. Rapport d'activités du transport adapté (M. Beauregard);
- 21. Correspondance;
- 22. Questions de l'assemblée;
- 23. Levée de l'assemblée.

70-05-2010

4. **Adoption des procès-verbaux des séances du 6 et du 26 avril 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 6 et du 26 avril 2010;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

71-05-2010

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

72-05-2010

6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

6.1 **Nettoyage de la branche 69 de la rivière Castagne – Estimé des coûts**

En septembre 2009, le conseil a transmis une demande de nettoyage de la branche 69 de la rivière Castagne à la MRC d'Acton. L'estimation des coûts est de 19 000 \$ (frais d'administration en sus).

73-05-2010
Cert. 4-2010

6.2 **Autorisation de différents travaux à effectuer sur le réseau routier**

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- d'autoriser l'inspecteur municipal à effectuer les travaux de nettoyage de fossés aux endroits suivants et d'engager les entrepreneurs selon leur disponibilité :
 - ❖ chemin de la Mine (quelques endroits entre le 4^{ème} et le 5^{ème} Rang);
 - ❖ chemin Guilmain (près de la propriété de M. Guilmain);
 - ❖ rang Petit 11 (quelques endroits dans la partie boisée);
 - ❖ rang Ste-Geneviève (quelques endroits);
 - ❖ chemin Bachand (quelques endroits);
- d'autoriser le marquage du chemin des Chalets et du chemin Pépin, conformément à la soumission fournie par Dura-lignes inc., soit pour une somme de 1015 \$;
- d'autoriser la réparation des glissières de sécurité à trois endroits : sur le pont du Quartier-Auger, le pont du chemin Guilmain, le pont du rang Petit 11 ainsi qu'à un autre endroit dans le rang Petit 11, conformément à la soumission fournie par Entreprise Ployard 2000 inc. pour une somme de 5634 \$;
- d'autoriser l'asphaltage de chaque côté des ponts suivants :
 - pont du chemin Laprade;
 - pont du Quartier-Auger;
 - pont du rang Petit 11;
- d'autoriser la préparation du Rang 9 pour l'éventuel pavage;

Adoptée

74-05-2010

6.3 **Nettoyage des fossés dans le Quartier-Auger et le rang Charlebois**

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le nettoyage des fossés du chemin Quartier-Auger et du rang Charlebois par Excavation A. R. Valois.

Adoptée

7. **Droits sur les carrières et sablières – Versement pour 2009**

La Municipalité a reçu le versement des droits perçus sur les carrières et sablières pour l'année 2009, soit la somme de 36 277 \$.

8. **Confirmation de la réception de la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

La confirmation de la réception de la subvention de 178 376 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local a été reçue. La somme est la même que l'an dernier.

9. **Réfection de la chaussée sur la route 139 et la route 241 – Suivi de notre demande de raccordement de nos routes**

Suite à notre demande adressée au ministère des Transports du Québec demandant le raccordement des nos routes lors des travaux de réfection de la chaussée de la route 241 et de la route 139, nous avons reçu une lettre confirmant que le raccordement de chacune des routes se raccordant à la route 139 et 241 seront asphaltées sur une distance déterminée selon leur conditions géométriques et la nature de leur recouvrement actuel.

75-05-2010

10.1 **Nomination des membres du comité de sélection relatif aux appels d'offres pour les services professionnels pour le projet de réfection du 8^{ème} Rang**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité envoie des appels d'offres afin de recevoir des soumissions pour les services professionnels et que selon la loi, la municipalité doit créer un comité de sélection pour l'analyse des soumissions;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers que le comité soit formé des personnes suivantes :

- Me Johanne Brassard, qui agira à titre de secrétaire du comité;
- Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- M. Maurice Richer, citoyen;
- M. Marcel Boissé, citoyen;

Adoptée

76-05-2010

10.2 **Adoption du règlement d'emprunt pour le projet de réfection du 8^{ème} Rang**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 259-2010 décrétant des travaux de réfection du 8^{ème} Rang et d'une partie du chemin Guilmain et autorisant un emprunt pour en payer les coûts.

Adoptée

REGLEMENT NUMÉRO 259-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 8^{IÈME} RANG ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN GUILMAIN ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN PAYER LES COÛTS

Attendu que la Municipalité du Canton de Roxton désire procéder à des travaux de réfection du 8^{ème} rang pour une longueur de 4 360 mètres et pour une partie du chemin Guilmain, pour une longueur d'environ 540 mètres;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise dans le cadre du programme de Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) volet 1, sous-volet 1.3 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une réponse favorable des gouvernements pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité doit participer financièrement au coût de ces travaux pour un montant de 782 655 \$, alors que la contribution des deux autres paliers de gouvernement s'élève à 1 415 310 \$;

ATTENDU QUE la participation du gouvernement du Québec doit être financée sur une période de dix (10) ans ;

ATTENDU QUE le conseil ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire exécuter les travaux, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts, incluant la subvention dont une partie sera versée sur plusieurs années ;

ATTENDU QUE les conditions exigées par l'article 117 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2009, c. 26) sont rencontrées, ce règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, puisque l'emprunt sert à

payer le coût des travaux d'infrastructures décrétés par le règlement en matière d'eau potable, d'eaux usées et de voirie, qu'au moins la moitié du coût des travaux décrétés fait l'objet d'une subvention et que le montant de la subvention est entièrement affecté à la réduction du montant global de l'emprunt;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2010, et que dispense de lecture du présent règlement a été faite lors de son adoption puisque les formalités prévues à la loi ont aussi été rencontrées ;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DU CANTON DE ROXTON DECRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PREAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement porte le titre de «Règlement décrétant des travaux de réfection du 8^{ième} rang et d'une partie du chemin Guilmain et autorisant un emprunt pour en payer les coûts».

ARTICLE 3 OBJET

Le Conseil décrète des travaux de réfection du 8^{ième} rang et d'une partie du chemin Guilmain, le détail et l'estimation de leurs coûts, incluant les imprévus, les taxes et les frais incidents, étant plus amplement décrits aux documents intitulés joints au présent règlement pour en faire partie intégrante pour annexe « A ».

ARTICLE 4 DEPENSES AUTORISEES

Aux fins de l'exécution des travaux décrits à l'article 3 du présent règlement, le Conseil décrète une dépense de 2 197 965 \$, telle que plus amplement détaillée au bordereau d'estimation déjà produit comme annexe « A ».

ARTICLE 5 EMPRUNT

Afin de pourvoir au paiement des travaux prévus à l'article 4, le Conseil décrète un emprunt d'un montant maximal de 2 197 965 \$ pour une période de vingt-cinq (25) ans.

Cet emprunt inclut le montant de la subvention prévue à l'article 8 du présent règlement.

ARTICLE 6 TAXE SPECIALE A L'ENSEMBLE

Pour pourvoir au paiement de 100 % des dépenses engagées

relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt prévu à l'article 5, il est par le présent règlement imposé et sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la municipalité, sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 SUBVENTION

Le Conseil approprié à la réduction de la dette prévue à l'article 5, toute subvention qu'il pourrait recevoir à l'égard de ces travaux dont celle dans le cadre du programme de Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) volet 1, sous-volet 1.3, d'un montant de 1 415 310 \$ confirmée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 18 mars 2010 dont copie est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B ».

Le Conseil affecte également au paiement d'une partie du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement dans l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 AFFECTATION INSUFFISANTE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée dans le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 9 ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté au Canton de Roxton, le 3 mai 2010.

Stéphane Beauregard
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

77-05-2010
Cert. 5-2010

11. **Travaux de pavage du 9^{ème} Rang – Offre de service de Consumaj**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé une offre de service à Consumaj pour la préparation des devis nécessaires aux travaux de pavage du 9^{ème} Rang;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service (15 avril 2010) est divisée en deux étapes :

- Étape 1 : Plans et devis – Infrastructures : 5 600 \$ plus taxes applicables;
- Étape 2 : Surveillance des travaux : 2 400 \$ plus taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers de donner le mandat à la firme Consumaj au coût de 5 600 \$ (taxes en sus) pour l'étape 1 (plans et devis – infrastructures). Que l'offre de service présentée fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

78-05-2010

12. **Appui au conseil d'établissement de l'école St-Jean-Baptiste pour l'achat de nouveaux modules de jeux pour le parc-école;**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école St-Jean-Baptiste planifie le remplacement des modules de jeux de la cour de l'école;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet nécessite l'obtention d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école demande aux municipalités de former un partenariat dans le but de trouver du financement pour l'achat de nouveaux modules de jeux pour le parc-école;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le conseil d'établissement de l'École St-Jean-Baptiste dans leurs démarches de recherche d'aide financière pour l'achat de nouveaux modules de jeux.

Adoptée

79-05-2010

13. **Politique familiale municipale**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a la possibilité d'adopter une politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du Canton de Roxton ont déjà accès à plusieurs services;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas adopter de politique familiale municipale.

Adoptée

80-05-2010
Cert. 6-2010

14. **Demande d'appui financier du Défi cycliste Daigneault-Gauthier**

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin prochain se tiendra le troisième défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé est d'amasser plus de 12 500 \$ et la totalité des sommes recueillies seront remises à la Fondation;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre la somme de 100 \$ à la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton.

Adoptée

81-05-2010
Cert. 7-2010

16.1 **Tournois de golf pro-jeunesse**

CONSIDÉRANT QUE le Tournoi-Pro-jeunesse au profit du Fonds Jeunesse du Comté de Johnson aura lieu le 25 août 2010 au Club de golf d'Acton Vale et que les frais d'inscription soit de 125 \$ par personne;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de M. Stéphane Beauchemin. Que tous les frais encourus seront à la charge de la municipalité.

Adoptée

82-05-2010
Cert. 8-2010

16.2 **Classique de golf Contact-On du CLD de la région d'Acton**

CONSIDÉRANT QUE le Classique de golf Contact-On du CLD de la région d'Acton aura lieu le 18 juin 2010 au Club de golf d'Acton Vale et que les frais d'inscription soit de 135 \$ par personne;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de M. Marc Bachand au tournoi de golf. Que tous les frais encourus seront à la charge de la municipalité.

Adoptée

83-05-2010
Cert. 9-2010

16.3 **Tournoi de golf des services des incendies de l'Est de la Montérégie**

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf des services des incendies de l'Est de la Montérégie aura lieu le 13 juin 2010 au Club de golf d'Acton Vale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre la somme de 100 \$ au profit du tournoi de golf des services des incendies de l'est de la Montérégie.

Adoptée

84-05-2010

17. **Présentation du projet « Amélioration et finalisation du terrain de soccer au Village de Roxton Falls » au pacte rural**

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Roxton Falls inc. déposent une demande dans le cadre du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE leur projet consiste à installer une clôture, acheter et installer des panneaux d'affichage sur lesquels les règles de conduite y seront inscrites et y aménager un drain supplémentaire afin d'améliorer l'égouttement du terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée au pacte rural est de 9 000 \$ et que la contribution des Loisirs est de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du pacte rural proviendrait à part égale des montants réservés aux municipalités du Canton de Roxton et du Village de Roxton Falls;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer Les Loisirs de Roxton Falls dans leur projet et d'autoriser le déboursé au montant de 4 500 \$ à même l'enveloppe du pacte rural réservée pour la Municipalité du Canton de Roxton.

Adoptée

85-05-2010

18. **Liste des comptes**

Salaires nets du mois d'avril 2010 incl. rém. des élus	11 077,71\$
Receveur général du Canada - D. A. S. avril 2010	961,77\$
Caroline Choquette - frais déplacement	34,00\$
Papeterie Laliberté - papier, stylo, etc.	95,48\$
Mégaburo - lecture de compteur	46,55\$
FBL - préparation de reddition de comptes	649,03\$
Richard Dion, arpenteur - opérations cad. - ch. Laprade	1 220,88\$
Fonds de l'information foncière - consultation - Visa	8,00\$
ADMQ - inscription cours de formation - 8 juin 2010	242,68\$
Société canadienne des Postes - Écho des chutes	127,76\$
Société canadienne des Postes - publipostage - coll. gros rebuts	55,81\$
Conrad Daviau - frais de déplacement - Upton	16,00\$
Daniel Ferland - contrat de déneigement	13 591,35\$
Raymond Girardot - peinture, sacs	19,73\$
Garage Yves Deaudelin - pose pneus, changement d'huile	140,76\$
Yanick Cabana excavation - travaux 5e rang	255,39\$
Coop St-André d'Acton - ponceaux	2 810,83\$
Robert Biron Ltée - remplacement du pare-brise	366,84\$
E. Côté - balai	19,74\$
Municipalité du Village de Roxton Falls - asphalte froide	257,28\$
Dép. les frères Claude - essence	96,00\$
Paframa - essence	80,03\$
Alain Boyer - réserve pierre concassée	185,97\$
Alain Boyer - réparation - rang Petit 11	1 275,39\$
Alain Boyer - nivelage - tous les chemins	3 359,16\$
Yvon Favreau - remb. kilométrage	21,60\$
Embelliron - transport creusage fossé - 6e rang	829,63\$
Sani-Éco - ordures avril 2010	6 350,51\$
Sani-Éco - conteneur	304,76\$
Ville d'Acton - service préventionniste - mars 2010	700,00\$
France Rochette - entretien ménager	230,00\$
Fonds de l'information foncière - mutations	9,00\$

Yanick Cabana excavation - travaux 6e Rang	2 454,21\$
E. Côté - couteau	18,73\$
Somavrac - abat-poussière	14 452,52\$
Village de Roxton Falls - service des PR avril 2010	244,26\$
Hydro-Québec – bâtisse	558.91\$
Hydro-Québec – éclairage des rues	194.32\$
Fondation Santé Daigneault-Gauthier – don	100.00\$
Fonds Jeunesse Comté de Johnson – don	125.00\$
CLD – inscription tournoi de golf	135.00\$
Tournoi de golf de l'Entraide – inscription	100.00\$
Cooptel – téléphone	234.76\$
Bell Mobilité – cellulaire	76.46
Me C. Daviau en fiducie – achat terrain - S. Caron	3 500.00\$
Me C. Daviau en fiducie – achat terrain – Placements Erge	3 000.00\$
TOTAL :	70 631.81\$

Il est proposé par M. Marc Bachand
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que ces comptes soient
payés et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la
Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires
au paiement de ces comptes prévus au budget.

86-05-2010
Cert. 10-2010

19.1 **Installation de systèmes de climatisation dans l'hôtel de ville**

CONSIDÉRANT QUE les unités de climatisation qui sont
actuellement installées dans l'hôtel de ville ne conviennent plus;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un budget de
7 000 \$ pour l'installation de deux unités de climatisation dans
l'hôtel de ville, soit plus précisément une dans la salle du conseil
et une dans le corridor du côté des bureaux administratifs. Que
l'entrepreneur pour l'achat des unités de climatisation et
l'installation soit Cimon Bouchard inc.

Adoptée

87-05-2010

19.2 Ventes de garage sans permis

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire pour les citoyens d'obtenir un permis pour effectuer une vente de garage sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la municipalité autorise selon des dates précises des ventes de garage gratuites;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers que les ventes de garage gratuites soient permises selon les dates suivantes :

- ✓ 5 et 6 juin 2010;
- ✓ 4 et 5 septembre 2010;

Qu'en cas de pluie, lors des deux jours, les ventes de garage gratuites sont remises à la fin de semaine suivante.

Adoptée

19.4 Remboursement du prêt des Loisirs de Roxton Falls (référence résolution : 182-09-2009)

Par la résolution 182-09-2009 la Municipalité du Canton de Roxton autorisait le prêt d'une somme de 5 000 \$ aux Loisirs de Roxton Falls inc. Le 20 avril 2010 Les Loisirs de Roxton Falls ont procédé au remboursement de leur prêt.

20. Rapport des comités

M. Conrad Daviau

Loisirs de Roxton Falls : souper aux homards, engagement des moniteurs de camp d'été.

Mme Diane Ferland

Comité du jumelage : Rencontre pour la préparation de l'arrivée des gens de St-Avre, visite de l'hôtel de ville de St-Hyacinthe.

21. Correspondance

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

88-05-2010

23. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
20 h 50.

Adoptée

Stéphane Beauregard
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauregard, maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code
municipal.
